

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE du 8 juillet 2022

SOUTIEN AUX CHATEAUX FORTS (rapport N°3898)

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CENTRE	<p>Maître d'ouvrage : Association des Amis du château d'Andlau Travaux 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cristallisation de la fausse-braie Ouest ; -Cristallisation du rocher et des vestiges des murs du corps de garde ; -Basse-cour : <ul style="list-style-type: none"> Démontage-remontage du haut de la tour d'angle Est de la basse-cour ; Rehaussement du mur sur la longueur de l'ancienne brèche disparue ; Jointoiment au mortier de chaux du parement extérieur du mur Est ; Relancis en recherche, rejointoiment au mortier de chaux et traitement des arases du mur Nord. <p><u>Montant du projet</u> : 272 797,62 € TTC <u>Cofinancements</u> : Subvention obtenue de la DRAC : 136 398,81 € Subvention attendue de la Région : 54 559,52 € Subvention attendue de la ComCom du Piémont : 13 640 € Autofinancement : 13 640 € <u>Imputation budgétaire</u> : P184O005 T51-3292-204-2324-312</p>	272 797 €	20 %	54 559 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES				54 559 €

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
OUEST	<p>Maître d'ouvrage : Association PRO GEROLDSECK</p> <p>Nature des travaux : sécurisation-conservation-restauration du massif d'entrée et du mur de courtine Nord-Est (incluant les travaux d'urgence réalisés en 2021).</p> <p><u>Montant du projet</u> : 418 655 € TTC. <u>Cofinancements</u> : Subvention obtenue de la DRAC : 38 765,55 € Subvention attendue de la DRAC : 155 185 € Subvention attendue de la Région : 110 273 € Subvention attendue de Commune de Haegen : 1 000 € Fonds propres : 21 537 €</p> <p><u>Imputation budgétaire</u> : P184O005 T51-3292-204-2324-312</p>	400 000 €	22,97 %	91 895 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES				91 895 €

Total subventions attribuées au titre du Fonds Patrimoine pour les châteaux forts imputation budgétaire P184O005 T51-3292-204-2324-312	146 454 €
---	------------------

Modalités de versement

Dérogation au règlement financier :

Les associations ayant peu de fonds propres et pour ne pas les mettre en difficulté financière pour des travaux sur des biens qui ne leur appartiennent pas, mais aussi pour optimiser l'emploi de cette enveloppe annuelle de notre collectivité, les versements seront effectués selon les modalités suivantes et par dérogation au règlement financier de la CeA :

- premier versement : sous forme d'une avance représentant 50 % (au lieu de 30 %) du montant total de l'aide attribuée par la CeA,
- le solde en fin d'opération sur présentation des factures acquittées. Le montant du solde sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la CeA, déduction faite de l'avance déjà versée.

Imputation :

Opération P 184 O 005 « Fonds Patrimoine pour les châteaux forts », Tranche T51, ligne 3292-204-2324-312 Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations.